



**PRÉFÈTE  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 20/11/24

### **Vigilance orange pour neige et verglas dans le Loiret**

Météo France a placé le département du Loiret en vigilance orange « neige-verglas » à compter de jeudi 21 novembre à 11h00.

Le phénomène annoncé qui se caractérisera par des précipitations neigeuses pouvant atteindre localement 2 à 5 cm voire ponctuellement jusqu' à 10cm.

Un arrêté préfectoral **portant des mesures de restriction de circulation des poids lourds (interdiction de dépassement, abaissement de la vitesse de circulation de 20 km/h ) sur l'ensemble du réseau routier dans le Loiret sera pris ce soir pour mise en œuvre à compter de jeudi 11h00 (heure de début de vigilance orange neige-verglas).**

Les transports urbains, scolaires et interurbains sont maintenus pour la journée de jeudi.

Dans la journée de demain, les transports urbains et interurbains s'adapteront au plus près de la situation réelle. Les usagers sont invités à s'informer auprès des sociétés de transport pour s'assurer de la circulation effective de leur bus.

Les conditions de circulation peuvent s'avérer difficiles à partir de 11h jeudi.

La préfète de région Centre-Val de Loire et du Loiret rappelle les consignes de vigilance et **recommande aux usagers de la route qui le peuvent de reporter leurs déplacements**, et avant tout déplacement, de se tenir informé des conditions de circulation et des prévisions météorologiques auprès notamment de :

[www.loiret.fr/circulation-hivernale](http://www.loiret.fr/circulation-hivernale)

[www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr)

[www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

**Cabinet du préfet  
Service régional de la  
communication interministérielle**

Tél. : 02 38 81 40 35  
Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr

1/2

181, rue de Bourgogne  
45042 ORLÉANS Cedex 1

Dans la nuit de jeudi à vendredi, des températures négatives sont annoncées par Météo France , un risque de regel vendredi matin. Il est demandé aux usagers de faciliter les opérations de déneigement et de salage dans la nuit de jeudi à vendredi. Il est par ailleurs rappelé qu'il est interdit de dépasser un engin de salage en action, et, concernant les conducteurs de poids lourds, le code de la route leur impose de circuler sur la voie la plus à droite lorsqu'une voie au moins est enneigée ou verglacée.

Par ailleurs, le froid, le vent glacé et la neige sont des aléas météorologiques qui peuvent être dommageables pour la santé. Chacun est ainsi invité à signaler toute personne sans domicile fixe au 115.

### **Conseils généraux à la population en cas d'alerte neige-verglas**

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun, lorsqu'ils circulent.
- Renseignez-vous en consultant les sites internet locaux ([www.loiret.fr](http://www.loiret.fr)) et nationaux [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile en dehors des voies de circulation, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol.
- Suivez les conseils donnés par les responsables de votre alimentation en eau potable (mairie, société fermière).
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.